Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Procès de Menville, 2004

Par Christophe NOISETTE

Publié le 19/03/2007, modifié le 09/03/2026

En 2004, X personnes participent au fauchage d’une parcelle de maïs GM à Menville (près de Toulouse) :

Le 7 février 2007 : La Cour de Cassation confirme la condamnation des Faucheurs.

Le 8 mars 2007 : Noël Mamère a reçu un “commandement de payer” la somme de 30 000 euro à Syngenta, au titre des dommages et intérêts.

— -> Affaire définitivement jugée.

Adresse de cet article : https://infogm.org/proces-de-menville-2004/